

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES POUR L'ONSS ET LE PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL POUR 2014

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des dates limites auxquelles les montants relatifs aux cotisations ONSS et au précompte professionnel doivent être payés pour l'année 2014.

La date de paiement mentionnée correspond à chaque fois à la date à laquelle les montants doivent être versés sur le compte du secrétariat social.

1. ONSS

Date de paiement	Trim. 1/2014	Trim. 2/2014	Trim. 3/2014	Trim. 4/2014
1 ^{re} provision	05/02/2014	05/05/2014	05/08/2014	05/11/2014
2 ^e provision	05/03/2014	05/06/2014	05/09/2014	05/12/2014
3 ^e provision	04/04/2014	04/07/2014	03/10/2014	05/01/2015
Solde ONSS	30/04/2014	31/07/2014	31/10/2014	30/01/2015
Cotisation de vacances	30/04/2014			

2. PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL

Mois du précompte professionnel	Date de paiement
Salaires de janvier 2014	Vendredi 14/02/2014
Salaires de février 2014	Vendredi 14/03/2014
Salaires de mars 2014	Mardi 15/04/2014
Salaires d'avril 2014	Jeudi 15/05/2014
Salaires de mai 2014	Vendredi 13/06/2014
Salaires de juin 2014	Mardi 15/07/2014
Salaires de juillet 2014	Jeudi 14/08/2014
Salaires d'août 2014	Lundi 15/09/2014
Salaires de septembre 2014	Mercredi 15/10/2014
Salaires d'octobre 2014	Vendredi 14/11/2014
Salaires de novembre 2014	Lundi 15/12/2014
Salaires de décembre 2014	Jeudi 15/01/2015